Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Renforts exceptionnels pour l'Office du Tuteur général

Le Conseil d'Etat a validé une série de mesures visant à assainir la situation à l'Office du Tuteur général (OTG). Il s'agit en priorité de la création de 12,9 postes afin de pallier le manque de personnel, l'augmentation chronique du nombre de dossiers et la surcharge de travail. En dépit du fait qu'ils sont exceptionnels en cours d'année, ces engagements ne grèveront pas les finances de l'Etat, puisque la charge financière de ces mesures est entièrement compensée par des économies internes.

L'Office du Tuteur général (OTG) est confronté depuis plusieurs années à une augmentation chronique de sa charge de travail. Outre l'explosion du nombre de dossiers gérés, il faut aussi relever que les situations des personnes prises en charge par l'OTG sont de plus en plus lourdes et complexes. Dès avant le rattachement de cet office à son département, le 1er janvier dernier, le conseiller d'Etat Philippe Leuba, chef du DINT, s'est rendu sur place à plusieurs reprises pour constater les difficultés rencontrées par le personnel. Il a alors promis un train de mesures destinées à améliorer la situation. C'est désormais chose faite.

La première de ces mesures consiste en la dotation de 12,9 postes supplémentaires pour un montant entièrement compensé dans le cadre du budget 2008 de l'Etat.

Les autres mesures visent à dynamiser le fonctionnement de l'OTG. Dans cette optique, un mandataire externe va se pencher sur les démarches permettant à la fois d'améliorer la formation du personnel et d'optimiser les processus de travail régissant l'Office. Des simplifications dans la gestion administrative des dossiers sont également à l'étude entre les différents services de l'Etat étant amenés à collaborer avec l'OTG (Service de prévoyance et d'aide sociale, Ordre judiciaire, dont en particulier les Justices de Paix).

Ces mesures répondent aux audits successifs conduits par le Contrôle cantonal des finances en 2002, 2006 et 2007, lesquels ont mis en exergue une surcharge de travail récurrente au sein dudit office ainsi que des déficiences d'organisation et de procédures. Elles ont été soumises au CCF, qui les a considérées comme adéquates.

Enfin, des cours de formation destinés aux tuteurs et curateurs privés ont été mis sur pied à titre expérimental, depuis mi-mai, placés sous la triple égide du secrétariat général de l'Ordre judiciaire, du Département de la santé et de l'action sociale et du Département de l'intérieur. Ces cours sont destinés à renforcer l'encadrement des futurs tuteurs et curateurs privés, ainsi que l'attractivité de ces mandats aux yeux du public. Ces cours sont suivis par une vingtaine de personnes. Si l'expérience se révèle satisfaisante, elle sera élargie.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 05 juin 2008

DINT, Philippe Leuba, conseiller d'Etat, 021 316 41 51 ; Noémie Helle, Tutrice générale, 021 316 66 62